

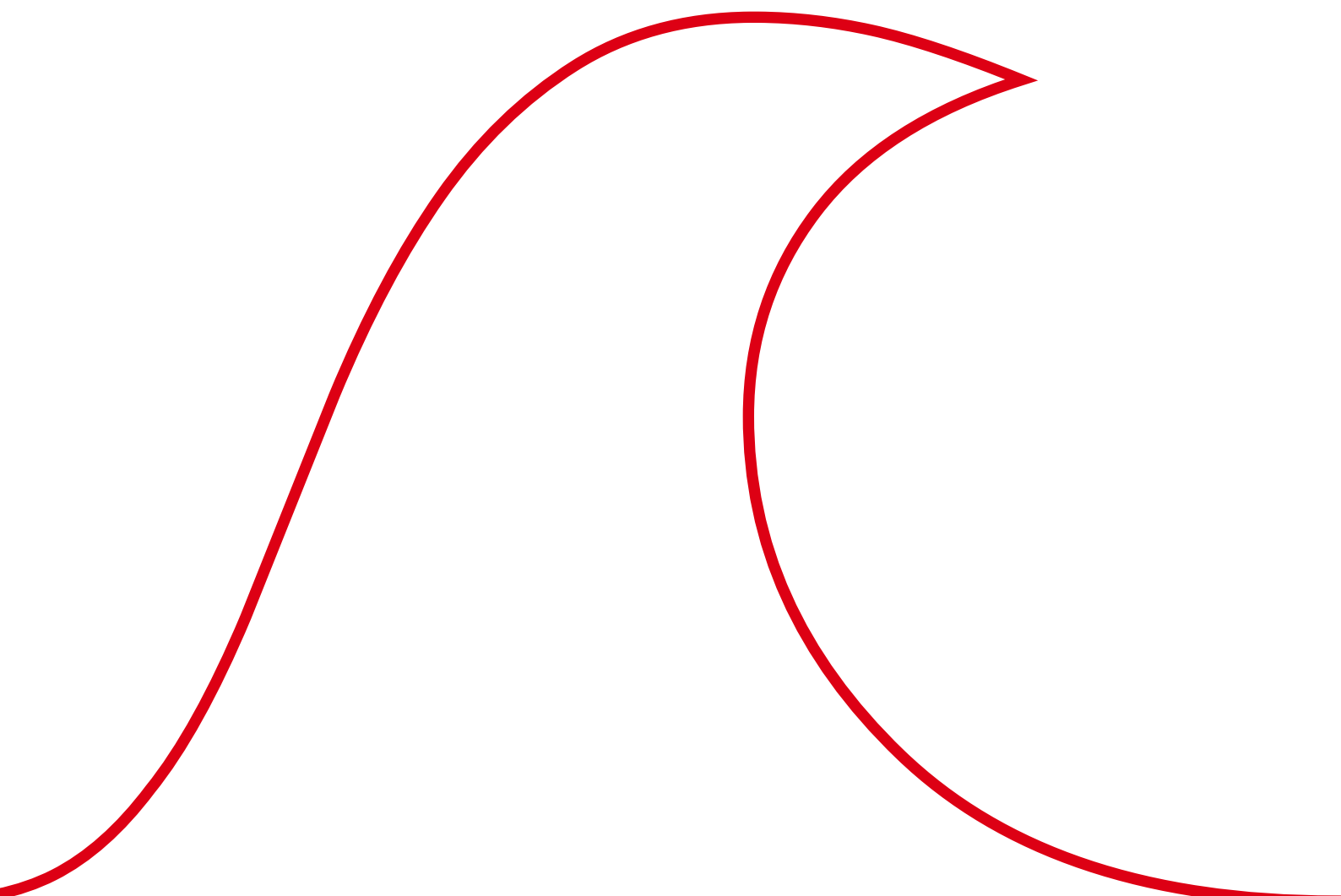
CAISSE DE PENSIONS SIMULAC

Une œuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse

Rapport résumé 2025



si|||ulac



Chères assurées, chers assurés, chers employeurs, chères retraitées, chers retraités,

Malgré un environnement de marché complexe, la prévoyance professionnelle revient sur l'année 2025, durant laquelle les marchés financiers ont connu une précieuse phase d'accalmie. Cette stabilisation a permis de contrebalancer de façon importante les tensions géopolitiques persistantes et l'évolution de l'inflation, qui, cette année encore, ont largement marqué l'orientation stratégique des caisses de pensions.

Certes, les tensions géopolitiques et les droits de douane introduits par les Etats-Unis ont parfois entraîné des revers boursiers, mais grâce à notre structure de placement équilibrée ainsi qu'à une stratégie de placement largement diversifiée, à une gestion cohérente des risques et à une gouvernance clairvoyante, nous avons réalisé un rendement total réjouissant de 5.3 %.

Nous sommes ainsi parvenus à enregistrer une performance constante malgré les fluctuations des marchés et à consolider la confiance des personnes assurées chez nous.

A la fin de l'année, le degré de couverture était passé à 119.68 %, ce qui nous a permis de renforcer encore notre base financière solide. Cette évolution positive nous permet d'octroyer aux personnes assurées actives une rémunération attrayante de 3.00 %, tout en garantissant la sécurité des rentes à long terme.

Au-delà des chiffres, 2025 a été une année de préparation stratégique. Dans l'optique du passage à l'autonomie totale à partir de 2026, nous avons affiné nos processus internes, optimisé la gestion de la politique de placement et renforcé nos structures de gouvernance. Assumer l'entière responsabilité en matière des placements et des risques constitue pour nous une étape importante qui consolide notre autonomie et renforce ainsi notre performance à long terme.

Pour nous, une prévoyance fiable est bien plus qu'une stabilité financière. C'est promettre d'apporter de la sécurité, d'offrir une orientation et d'instaurer la confiance. Pour cette raison, nous attachons une grande importance à une communication claire et à un soutien personnalisé afin que les personnes assurées chez nous soient bien informées et couvertes à chaque étape de leur vie.

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué au succès de la caisse de pensions Simulac, à savoir les collaboratrices et collaborateurs, les employeurs affiliés ainsi que les personnes assurées chez nous. Grâce à votre engagement et à votre confiance, nous resterons, aujourd'hui comme pour les générations futures, une œuvre de prévoyance solide, consciente de ses responsabilités et fiable.

Jürg Depierraz
Président de la commission d'assurance

Actifs	Au 31.12.2025 en CHF	Au 31.12.2024 en CHF
Placements	102'915'023.40	98'363'138.97
Liquidités	39.66	1'145'270.98
Créances et prêts	4'366'321.74	4'616'331.99
Titres	98'548'662.00	92'601'536.00
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	-	-
Placements auprès de l'employeur	-	-
Immeubles	-	-
Autres placements	-	-
Compte de régularisation actif	1'251'170.70	1'104'641.85
Actifs provenant de contrats d'assurance	68'905'652.00	69'702'609.00
Actifs	173'071'846.10	169'170'389.82

Passifs	Au 31.12.2025 en CHF	Au 31.12.2024 en CHF
Engagements	258'229.88	253'069.46
Prestations de libre passage et rentes	197'409.22	187'182.10
Banques / Assurances	-	-
Autres engagements	60'820.66	65'887.36
Compte de régularisation passif	32'906.50	55'630.70
Réserves de cotisations de l'employeur	1'758'687.95	1'637'028.35
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	1'758'687.95	1'637'028.35
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	-	-
Provisions non techniques	-	-
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	142'899'065.45	144'526'377.80
Capitaux de prévoyance des actifs	44'414'871.45	46'876'749.80
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	16'487'796.00	15'444'048.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	68'905'652.00	69'702'609.00
Provisions techniques	13'090'746.00	12'502'971.00
Réserves de fluctuation de valeurs	13'285'898.00	12'716'298.00
Capital de la fondation, fonds libres / découvert	14'837'058.32	9'981'985.51
Situation en début de période	9'981'985.51	3'616'339.44
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	-	-
Excédent de produits / charges	4'855'072.81	6'365'646.07
Passifs	173'071'846.10	169'170'389.82

	01.01.–31.12.2025 en CHF	01.01.–31.12.2024 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	8'948'597.49	9'546'291.83
Cotisations des salariés	3'457'181.20	3'617'266.43
Cotisations des employeurs et des indépendants	3'650'856.99	3'765'979.80
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	-332'469.60	-236'853.65
Primes uniques et versements supplémentaires	1'492'207.20	1'703'216.15
Cotisations d'assainissement salariés	-	-
Cotisations d'assainissement employeurs	-	-
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	441'232.15	448'998.00
Subsides du fonds de garantie	239'589.55	247'685.10
Prestations d'entrée	3'880'090.41	4'083'790.57
Apports de libre passage	3'684'815.66	3'957'486.72
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	-	-
– Réserves de fluctuation de valeurs	-	-
– Fonds libres	-	-
Versements anticipés EPL / divorce	195'274.75	126'303.85
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	12'828'687.90	13'630'082.40
Prestations réglementaires	-11'615'294.00	-11'163'177.90
Rentes de vieillesse	-4'607'033.45	-4'617'234.40
Rentes de survivants	-512'296.85	-486'757.85
Rentes d'invalidité	-452'343.70	-468'524.65
Autres prestations réglementaires	-	-
Prestations en capital à la retraite	-5'782'889.00	-5'590'661.00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-260'731.00	-
Prestations de sortie	-8'901'061.55	-6'079'265.10
Prestations de libre passage en cas de sortie	-7'689'973.25	-5'994'810.30
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	-	-
Versements anticipés EPL / divorce	-1'211'088.30	-84'454.80
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-20'516'355.55	-17'242'443.00
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations	721'592.80	-3'583'971.40
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	5'445'933.50	2'400'306.45
Charges / produits de liquidation partielle	-	-
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	-1'043'748.00	-3'327'250.00
Dissolution / constitution de provisions techniques	-587'775.00	552'547.00
Rémunération du capital épargne	-2'984'055.15	-2'997'430.50
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	-108'762.55	-212'144.35
Produits de prestations d'assurance	7'161'165.65	7'530'149.75
Prestations d'assurance	5'015'250.65	5'219'747.75
Part d'excédents provenant des assurances	2'145'915.00	2'310'402.00

	01.01.–31.12.2025 en CHF	01.01.–31.12.2024 en CHF
Charges d'assurance	-1'143'247.95	-1'268'554.40
Prime d'assurance	-1'096'594.85	-1'217'900.25
– Primes de risque brutes	-900'421.70	-1'011'709.70
– Primes pour frais de gestion	-196'173.15	-206'190.55
Apports uniques aux assurances	-	-
Cotisations au fonds de garantie	-46'653.10	-50'654.15
Résultat net de l'activité d'assurance	-948'157.15	-934'736.65
Résultat net des placements	6'915'761.51	8'958'098.23
Résultat des liquidités	-0.10	13'457.43
Résultat des créances et prêts	10'017.60	4'198.90
Résultat des titres	7'212'678.15	9'256'068.95
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	-	-
Résultat des placements auprès de l'employeur	-	-
Résultat des immeubles	-	-
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-	-
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	-12'897.05	-10'754.05
Frais de gestion de fortune	-294'037.09	-304'873.00
Dissolution / constitution de provisions non techniques	-	-
Autres produits	9'869.75	981.80
Produits de prestations fournies	2'800.00	800.00
Autres produits	7'069.75	181.80
Autres charges	-	-
Frais de gestion	-552'801.30	-540'600.31
Administration générale	-526'103.70	-509'316.76
Frais de marketing et de publicité	-4'457.30	-4'249.75
Activités de courtage	-	-
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-21'111.30	-25'829.80
Autorités de surveillance	-1'129.00	-1'204.00
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation	5'424'672.81	7'483'743.07
Dissolution / constitution des réserves de fluctuation	-569'600.00	-1'118'097.00
Excédent de produits / charges	4'855'072.81	6'365'646.07

Forme juridique et but

La caisse de pensions Simulac est une œuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. Avec cette caisse de pensions, la fondation proparis (IDE: CHE-107.813.246) entend offrir aux personnes indépendantes et aux entreprises membres une prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement la couverture d'autres besoins en prévoyance dans le 2^e pilier, de façon simple et avantageuse.

Les présents comptes partiels traitent exclusivement les données de l'œuvre de prévoyance et non celles des comptes consolidés de proparis au niveau de la fondation.

Organe suprême, direction et droit de signature

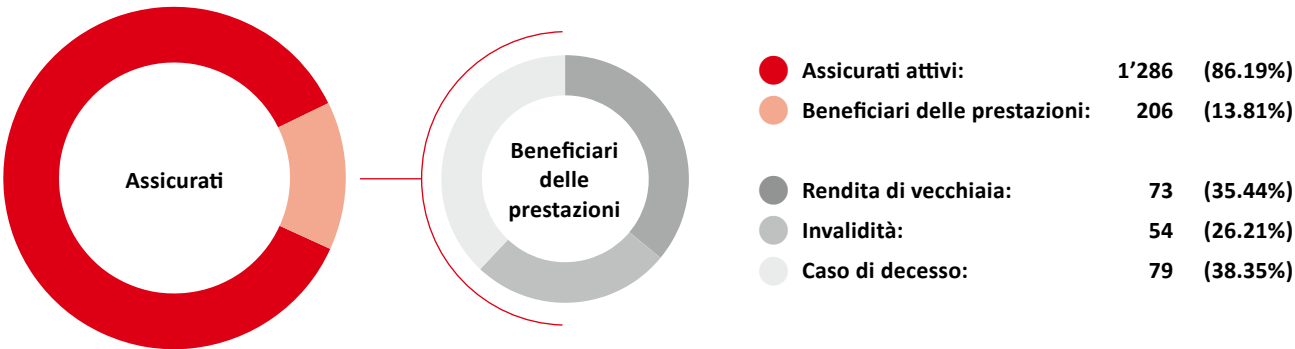
La commission d'assurance paritaire de l'œuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Depierraz Jürg	Président	Représentant des empl.	2023-2026
Minichiello Aurora	Vice-président	Représentant des sal.	2023-2026
Balsiger Manuel	Membre	Représentant des empl.	2023-2026
Bracher Susanna	Membre	Représentant des sal.	2023-2026
Bühler Erich	Membre	Représentant des empl.	2023-2026
Degli Uomini Silvia	Membre	Représentant des sal.	2023-2026
Kreuzer Michael	Membre	Représentant des sal.	2024-2026
Roth Adrian	Membre	Représentant des empl.	2023-2026
Adresse de l'organe d'exécution	Caisse de pensions Simulac c/o Caisse AVS Simulac Wytttenbachstrasse 24, Postfach, 3000 Bern 22		
Contact	031 384 31 11 pk@simulac.ch www.simulac.ch		
Organe de direction	Organe d'exécution de la Caisse AVS Simulac Directeur de la caisse de pensions : Adrian Brunner		
Droit de signature	L'œuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.		

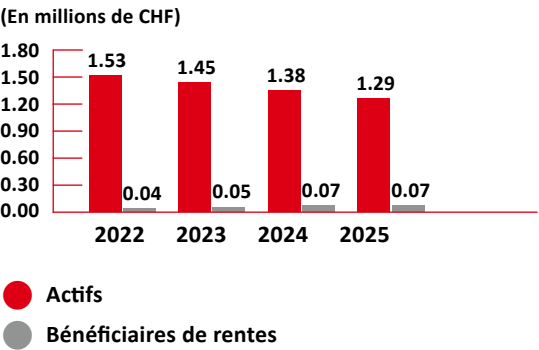
Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant : André Tapernoux, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	Capol Siegenthaler & Partner AG, Coire Réviseur principal : Martin Bettinaglio
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Michael Krähenbühl
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe : Esther Wegmüller Examen de l'organisation : Isabelle Künzli

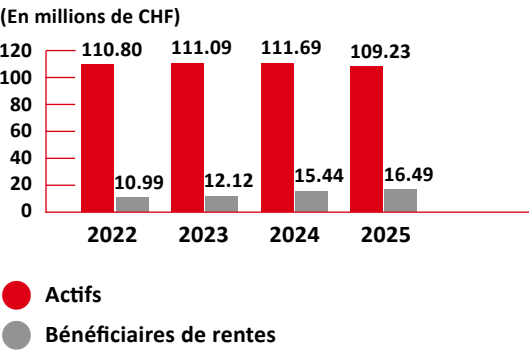
Struttura degli assicurati e dei beneficiari delle prestazioni²



Structure actifs/ bénéficiaires de rentes³

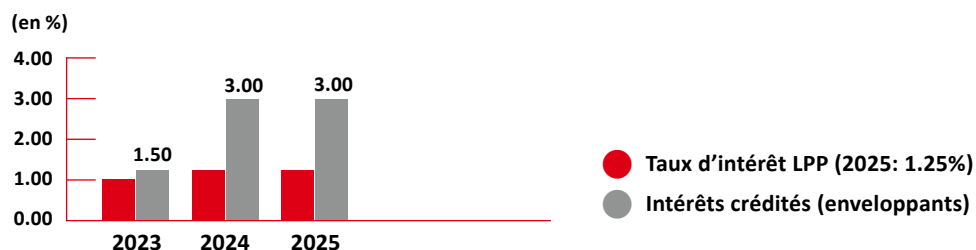


Capital de prévoyance des actifs/ des bénéficiaires de rentes³



¹ ne comprend que les rentes de vieillesse autonomes, sans les rentes pour enfants et les rentes d'orphelins
² le total des bénéficiaires de prestations (rentes de vieillesse autonomes, invalidité et décès) comprend également les rentes pour enfants et les rentes d'orphelins
³ ne comprend que les engagements liés aux rentes gérées de manière autonome

Taux d'intérêt LPP/ Intérêts crédités



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2025, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 33.00 % (année précédente : 3.00 %) pour la partie obligatoire et surobligatoire de l'avoir de vieillesse.

Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes et pur les femmes (âge terme de 65 ans) sont convertis en rentes à un taux de conversion de 5.00 %.

La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

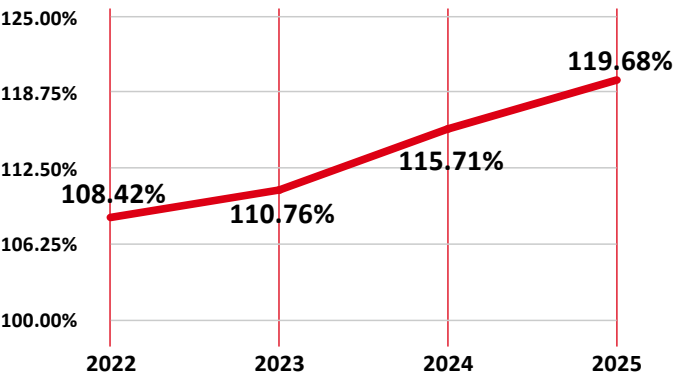
Avoir de vieillesse LPP

Avoir de vieillesse LPP :
CHF 76'377'596

Avoir de vieillesse surobligatoire :
CHF 32'852'376



Degré de couverture au 31.12.



100 %

Degré de formation des réserves pour fluctuations de valeurs cibles

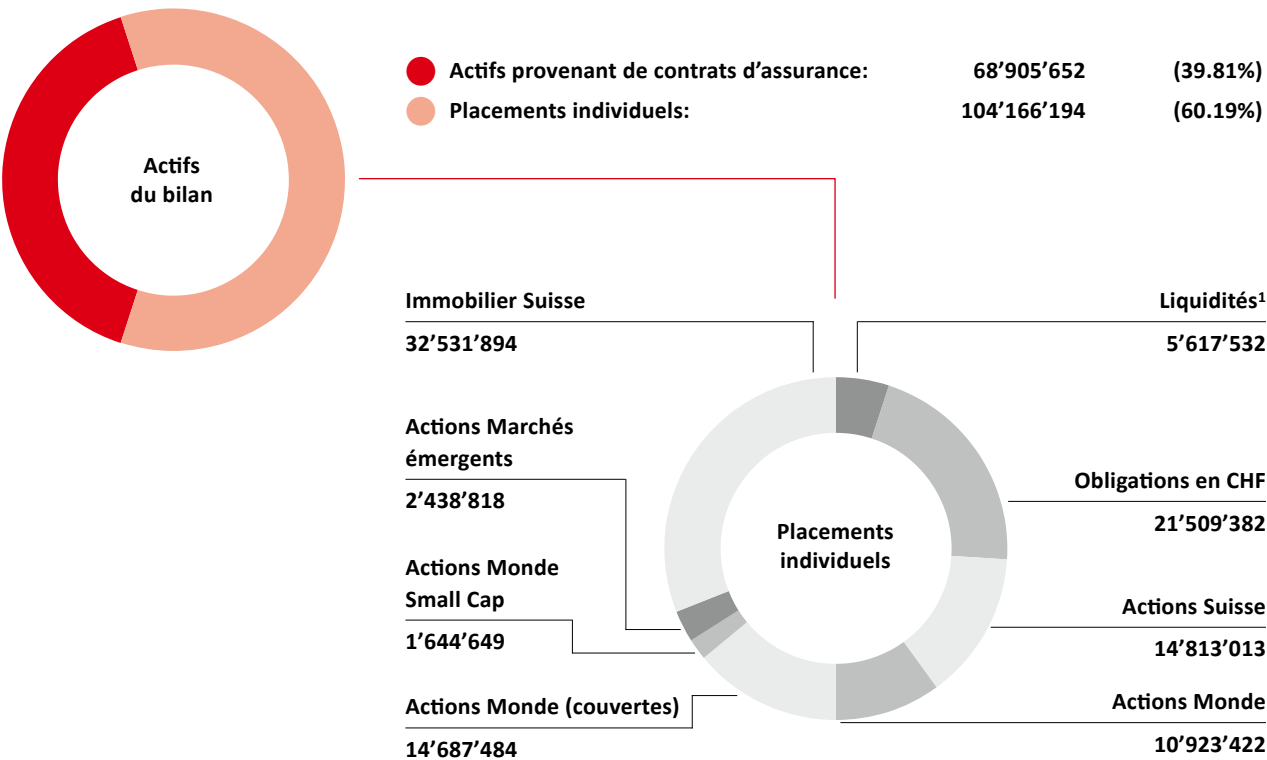
100 %

Transparence des coûts

0.29 %

Frais de gestion de la fortune (TER)

Actifs du bilan en CHF 173'071'846



¹ y compris trésorerie et équivalents de trésorerie, créances/prêts, actifs transitoires et autres placements

